

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 23 décembre 1848.

Le *Moniteur* publie les noms des nouveaux ministres, de ceux qui ont été désignés pour inaugurer la première période présidentielle. Nous les apprécierons en peu de mots, sans parti pris, avec impartialité.

M. Odilon Barrot est le président du conseil et ministre de la justice. M. Barrot, ministre de l'intérieur le 24 février au matin, défendait à deux heures les *droits* du comte de Paris. C'était le fait d'un honnête homme. Il est singulier, pour le moins, qu'il se retrouve à la tête d'un ministère de la République. M. Barrot est faible; il n'a ni volonté ni activité; il a été pendant presque toute sa vie le jouet de M. Thiers. Le sera-t-il encore? M. Barrot a été un des commissaires du projet de Constitution, il ne voudra pas violer son œuvre; mais nous craignons son laisser-aller naturel. M. Barrot n'est pas homme à concevoir le mal; il est homme à laisser faire, faute d'énergie.

M. Drouyn de l'Huys, ancien chef de la division commerciale aux affaires étrangères, se brouilla un jour avec son ministre, M. Guizot, pour un vote indépendant qui le fit destituer. M. Drouyn de l'Huys entra dès ce jour-là dans le centre gauche, et fit partie de la rédaction du *Siècle*. Il n'a pas fait la guerre aux derniers ministères, et il est plein de bonne volonté pour l'établissement solide de la République.

M. Rullière, général de division, a eu le malheur de réprimer les troubles de Grenoble, de Lyon, en 1831 et 1832, et d'assister comme acteur aux événements de 1834 à Paris, à la répression de la rue Transnonain. Il a fait quelques années la guerre d'Afrique, et il était un des membres de la société d'*admiration mutuelle*, ainsi que disaient ses troupes. M. Rullière s'admirait lui-même, comme le prouve certain ordre du jour de Blidah dans lequel il montre beaucoup d'imagination et qui motiva un rapport très sévère du maréchal Valée. Le nom de M. Rullière est celui qui nous afflige le plus dans ce cabinet.

M. de Tracy, gendre de Lafayette, est un ancien élève de l'École Polytechnique et un ancien militaire de l'Empire. Aujourd'hui il est colonel de la 1^{re} légion. M. de Tracy est de plus un grand propriétaire qui s'est beaucoup occupé d'agriculture. Nous ne pouvons deviner ce qui l'a fait nommer ministre de la marine en dehors du motif que nous avons donné: le désir de ne pas déplaire à la famille de Lafayette au moment où M. G. de Beaumont recevait l'avis qu'il ne pourrait rester ministre plénipotentiaire à Londres.

M. de Maleville a pris part, avant Février, à la campagne des banquets. Il est juste de lui en tenir compte. Il a fait de bons discours contre la corruption électorale et administrative. Nous les lui rappellerons en temps et lieu. Depuis qu'il siège à l'Assemblée, il s'est montré assez dédaigneux pour la politique du gouvernement.

M. Léon Faucher, nouveau ministre des travaux publics, est un écrivain du *Courrier Français* d'il y a dix ans; il a de la capacité.

Nous avons dit ce que nous pensions de M. Bixio, nouveau ministre du commerce. M. Bixio est un bon patriote et un homme éclairé. Il a édité la *Maison rustique au 19^e siècle*. Nous croyons qu'il ne sera pas long-temps à l'aise avec les collègues qui lui sont donnés.

M. de Falloux est un légitimiste rallié à la République; il

n'a jamais aimé l'Université, il en sera nécessairement l'adversaire. N'est-il pas déplorable que la République ait pour ministre de l'instruction publique un homme que la monarchie n'eût pas osé appeler dans ses conseils? Les frères ignorants vont prospérer sur tout le sol français.

Enfin, reste M. H. Passy, ancien pair de France, qui devient le gardien de nos finances. Nous n'avons rien à dire de M. Passy, dont l'intégrité est incontestable, comme celle de M. Goudchaux, de M. Trouvè-Chauvel, de M. Duclerc, ses prédécesseurs. Il a été ministre de Louis-Philippe avec M. Dufaure.

Nous n'avons pas le courage de faire de longues réflexions sur ce ministère, composé d'éléments hétérogènes et trop faible pour être durable.

Ce ministère n'a point de couleur; de même que la majorité qui a porté M. Louis Bonaparte s'est recrutée dans tous les partis, de même le président a-t-il voulu leur accorder à tous un représentant dans le cabinet.

Une telle combinaison peut être fort habile pour le premier moment, mais elle n'a point de durée; elle donne satisfaction à tous, mais elle rendrait simplement le gouvernement impossible si elle n'était pas destinée à être brisée au premier choc. Il est évident que la discussion du premier projet de loi important qui sera présenté amènera des divisions que ne pourra jamais concilier le désir de paraître unis, quelque grand qu'il soit, et quelque influence que cette union doive exercer sur le pays.

DE L'ADMISSION ET DE L'AVANCEMENT DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES.

L'Assemblée Nationale vient de renvoyer à l'examen des bureaux une proposition formulée par M. Deslongrais, d'accord avec le comité des finances, et relative à l'admission et à l'avancement des citoyens dans les fonctions publiques. Depuis long-temps une loi sur la matière était réclamée par tous les hommes qui placent avant les récompenses décernées à de sourdes intrigues, aux obscures menées inspirées par les désirs insatiables de l'ambition, la juste rémunération due au talent ou à de longs et honorables services; mais l'esprit d'intrigue a toujours empêché les tentatives faites dans ce sens d'aboutir à un résultat positif. Comment voulez-vous qu'une monarchie vécut sans donner des primes au zèle ambitieux de ses fanatiques fonctionnaires? N'est-ce pas aux services rendus au prince ou à la dynastie plutôt qu'à ceux rendus au pays qu'ont toujours été accordées les fonctions publiques, les places largement rétribuées? N'est-ce pas à se faire des créatures qu'a toujours visé la royauté? Rappelons-nous la hideuse corruption érigée en système sous le dernier règne, et nous comprendrons aussitôt combien il est urgent de régler le mode d'avancement des fonctionnaires, les conditions de leur admission aux emplois publics.

Un des grands avantages du gouvernement républicain, c'est que, fondé sur la souveraineté nationale, sur le suffrage universel, une des conditions nécessaires de son existence est de ne rien faire qui soit contraire à la volonté de tous. Or, quelle doit être la volonté de tous? C'est ce qui est de l'intérêt de tous, et ce qui est de l'intérêt de tous, c'est que l'équité, la plus impartiale justice préside à la distribution des fonctions publiques; aussi la République doit-elle inaugurer la première année de sa fondation par la création d'un système d'avancement, d'admission et de destitution des fonctionnaires qui ne permette pas le retour des scandales dont chaque jour le pou-

voir royal nous rendait témoins.

Si l'Assemblée ne s'est pas occupée immédiatement, dans la séance du 19, du projet de M. Deslongrais, ce n'est pas qu'elle ait jugé qu'il n'y avait rien à faire; au contraire, elle a voulu donner à la proposition, par des études ultérieures plus approfondies, plus méditées, une autorité digne d'elle. Une loi sur la matière aura une double utilité: en même temps qu'elle sera pour l'Etat une garantie du savoir, de l'intelligence et du dévouement des citoyens appelés à l'honneur de le servir, elle assurera au fonctionnaire une carrière qui ne peut être abandonnée à tous les hasards de la politique. Un magistrat remplira-t-il avec zèle ses fonctions, si son avenir peut d'un moment à l'autre être brisé par un orage politique? Quelle fermeté apportera-t-il dans l'accomplissement de sa tâche, souvent si difficile et si délicate, si, après avoir fait son devoir, il n'est pas sûr de rester au poste qu'il a honoré par ses vertus et son courage?

Tous les quatre ans, la nation va désigner par le suffrage universel le citoyen le plus digne d'occuper le pouvoir exécutif; faut-il que tous les quatre ans les fonctionnaires soient exposés à des destitutions, à des dénis de justice? et des mesures ne doivent-elles pas être prises pour que les emplois publics ne servent pas à salarier des services électoraux? Sous ce rapport, il y a toujours eu dans notre législation une lacune qu'il importe de combler.

Nous ne demandons pas qu'on lie les mains du pouvoir exécutif; nous voulons seulement mettre fin au règne de l'arbitraire et du bon plaisir, qui doit disparaître avec la royauté.

Nouvelles d'Italie.

L'avènement du ministère Gioberti donne un nouvel intérêt à tout ce qui se rattache à la guerre de l'indépendance italienne suspendue au mois d'août dernier; c'est à ce titre que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le passage du programme des nouveaux ministres où il est question de la guerre contre l'Autriche :

« L'indépendance italienne ne peut se réaliser sans le secours des armes; aussi toute notre sollicitude se reportera sur l'armée. Mais, si l'on venait à nous demander l'époque précise où nous reprendrions les armes, nous ne pourrions faire d'autre réponse que celle déjà faite à la chambre, lorsque, interrogés sur l'opportunité de la guerre, nous ne pûmes satisfaire directement à la demande, parce qu'il fallait pour cela connaître dans les plus petits détails toutes nos ressources militaires, et que des informations sommaires ne suffisent pas pour asseoir un jugement. Maintenant, lorsque nous serons sur ce point d'accord avec la nation, nous espérons pouvoir être à même de donner une réponse catégorique. Nous pouvons vous assurer sur notre honneur que, pour accélérer le moment où la valeur de l'armée subalpine pourra reprendre une revanche éclatante, nous emploierons toute notre énergie et notre sollicitude, et qu'à cet effet nous emploierons tous les moyens en notre pouvoir.

» La médiation anglo-française, dont les négociations touchent à leur fin, ne sera ni un obstacle ni un retard à la guerre. La médiation ne préjudicant en rien à la liberté de nos opérations, il serait inutile et dangereux de l'arrêter dans sa marche, parce que les puissances médiatrices pourraient interpréter ce procédé comme une injure. Si la médiation ne peut nous donner la satisfaction à laquelle nous espérons, et nous l'avons juré dès le principe, nous n'en resterons pas moins les amis et les alliés de deux nations nobles et généreuses dont les intentions auront sauvé le résultat, et dont les efforts généreux auront échoué contre le mauvais vouloir et les menées de notre ennemi.

» L'accomplissement de l'union et de l'indépendance de l'Italie, ce pacte fraternel, ne peut être sanctionné d'une manière digne et en rapport avec la civilisation présente, si les peuples et les gouvernements libres ne nous présentent leur concours. Nous faisons écho au cri patriotique poussé par différents peuples d'Italie, et nous nous plaçons volontiers sous la bannière de la constituante italienne. De concert avec Rome et la Toscane, nous

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

L'incendie depuis quelque temps montait contre ce grand cylindre de pierre, que ses langues de feu effleuraient sans pouvoir l'entamer. Il s'était pris, en pénétrant par les meurtrières, aux planchers des divers étages, dont les poutres rompues craquaient avec un bruit profond; puis ses rouges serpents, courant contre la muraille en dévorant les plantes pariétales qui en garnissaient les joints, venaient d'arriver sur la plate-forme, où les flammes se développaient plus largement en embrasant les énormes touffes de ronces et de lierre qui s'y amassaient depuis des siècles.

Les deux acteurs du combat singulier se trouvèrent alors séparés de tout le reste de l'espace, dans un cercle de feu qui brisait les liens de la tour au château et coupait la retraite derrière leurs pas.

Tous deux allaient être à la fois emportés par l'incendie; mais ils devaient mourir en combattant.

Le feu était alors si intense de ce côté, que les autres parties de l'horizon semblaient obscures.

Cette vive lumière attira tout-à-coup vers la tour les regards des deux armées aux prises dans la plaine; on voit, on reconnaît ces deux chefs lutant à si grande hauteur dans l'éther enflammé.

Soudain les troupes restent ensemble, immobiles, pétrifiées; les flèches demeurent à la main; les haches d'armes brandies ne laissent pas tomber leurs coups; toute l'ardeur des soldats a passé dans leurs regards.

La figure, les armes des deux champions se distinguent nettement.

On voit, comme dans un tableau magique, le groupe mobile des deux belliqueux fantômes. Au faite de cette immense colonne qui vacille, ils n'ont de la terre que juste ce qu'il faut pour y poser le

pied, et combattent dans le ciel.

Les flammes que le vent détache du corps de l'incendie et balance dans l'air les environnent d'un orbe lumineux au milieu de la sombre immensité.

Les deux armées sentent instinctivement que toute l'âme du combat a passé dans les deux chefs, qui violent dans leur lutte la guerre générale; que le succès de l'un des deux, la défaite de l'autre, entraîneront le sort de leurs partis.

La foule armée reste fixe, béante, et n'a plus de l'existence qu'un sein qui palpite d'attente.

Cependant Edgard et le prince Job, acharnés combattants, sans cesser de lutter, voient le danger, la mort certaine qui les entoure.

Ils se battent alors pour se battre, parce qu'ils ne peuvent plus remonter ce courant de leur rage qui les entraîne, et, dans un instant, vainqueur et vaincu seront entraînés dans le même tombeau.

— Sentez-vous le sol qui tremble sous nos pieds? dit Edgard en parant un coup de son adversaire; nous ne descendrons pas d'ici vivants.

— Vous l'avez dit, répond l'athlétique guerrier en frappant avec plus de violence.

Il ajoute avec un rire sauvage :

— Il est clair que ce n'est plus pour l'empire de la Germanie que nous combattons, mais pour notre bon plaisir.

— Plus pour ce monde, dit Edgard en faisant jaillir un éclair de l'armure de son ennemi, mais pour savoir qui emportera le nom de vainqueur dans l'éternité.

Job, d'un revers de sabre, renverse le casque du jeune capitaine, dont la tête nue se montre ardente des reflets de la flamme, et répond :

— Pour une chimère qui va mourir avec nous!

— Pour Dieu qui nous regarde, dit Edgard.

Le prince a usé tous les coups de son bras; étouffant d'impatience, bouillant de rage, il fait quelques pas en arrière, pose le pied sur la crénelure ardente de la tour, et va se jeter de tout le poids de son

corps de fer sur son jeune adversaire.

Mais Edgard se courbe; son fer a rencontré un joint et se plonge tout entier dans les flancs de Job.

Celui-ci, renversé en arrière, chancelle un instant; du sommet immense, son corps lancé dans l'espace y fait siffler les airs et tombe précipité dans l'abîme, où retentit un bruit lugubre.

Un cri prolongé parcourt l'étendue de la plaine couverte de soldats, comme un écho de ce bruit de mort.

La chute de Job de Moravie est le signal de la déroute entière des troupes ennemies, déjà décimées et faiblissantes. Les assiégés font une sortie plus vigoureuse, mettent en fuite le reste des combattants, et il ne reste bientôt plus sur le champ de bataille, au milieu des décombres fumants de la forteresse, que des armures brisées, des bannières, des corps sanglants, parmi lesquels on reconnaît les panaches du duc Ulric de Wurtemberg et du comte Hermann de Silésie.

A peine la victoire est-elle décidée pour le parti de l'empereur, que la tour, minée par l'incendie, s'écroule avec un fracas épouvantable. Cette destruction, dont le bruit éclate et gronde en même temps, est le dernier accent du combat qui s'éteint.

L'empereur, pendant le siège, n'avait pas quitté le commandement des remparts, car Wenceslas possédait à juste titre ce courage physique que l'animal sauvage met en œuvre pour conserver son antre.

Dès que la délivrance et la sécurité furent venues régner autour de la forteresse ruinée mais victorieuse, les femmes, enfermées pendant le combat, en prières, sous les voûtes centrales et impénétrables du château, se répandirent au dehors sur l'emplacement des fortifications, qui n'étaient plus qu'une couche montagneuse de pierres noires et ensanglantées, où de vagues lignes laissées par les remparts marquaient à peine leur gigantesque dessin.

Le jour se levait blanc et voilé par une intense gelée. L'incendie laissait éteindre ses flammes rampantes sur la terre; les larges plans de ces lumières différentes répandaient leur double effet sur ce ta-

choisirons le moment le plus opportun et le moyen le plus expéditif pour convoquer cette assemblée qui, outre qu'elle dotera l'Italie de l'unité civile sans préjudice de l'autonomie de nos divers états et de leurs droits, rendra fructueux le concours des forces de tous pour la délivrance commune.

CIVITA-VECCHIA, 10 décembre. — Ce matin est arrivée la frégate à vapeur française le *Vauban*, venant de Palerme. Craignant d'être repoussée du port par mesure sanitaire, elle a dû se rendre à Civita-Vecchia pour prendre une patente nette. Après quelques heures elle est repartie pour Gaète. Nous avons appris de quelques marins que cette frégate se rend à Gaète pour secourir le pape au besoin.

Paris, le 21 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

MM. Passy et de Tracy sont connus pour leurs opinions abolitionnistes. Nous nous en félicitons pour nos colonies. Le nom de Napoléon n'est pas populaire parmi les noirs; c'est l'empereur qui a rétabli l'esclavage. L'entrée de MM. Passy et de Tracy au ministère calmera les craintes des nègres, en même temps qu'elle semblera une garantie aux blancs, qui craignent qu'on ne développe avec une promptitude imprudente les conséquences de l'émancipation.

— M. Bonaparte disait hier : « Je suis plus désireux que personne qu'on ne fasse pas de démonstration populaire lorsque j'aurai été proclamé président. Les uns voudraient me conduire aux Tuileries, mais les autres voudraient me jeter dans la Seine. J'aime mieux aller à l'Élysée-National. »

— M. Bonaparte a dit hier au général Cavaignac, en lui tendant la main : « Général, on doit être fier de succéder à un homme tel que vous. » L'Assemblée a su gré, comme nous, à M. Bonaparte de ce mouvement. Mais cette démarche eût été bien plus méritoire encore, si M. Bonaparte, rival de M. le général Cavaignac, était allé lui tendre la main il y a un mois, et lui avait dit : « Général, je ne suis pour rien dans les détestables calomnies dont de misérables journaux salissent votre nom; je les désavoue, comme le doit faire un rival honnête et loyal. »

— M. Napoléon ne sera président, par exception, que pendant trois ans et 4 mois, c'est-à-dire jusqu'au second dimanche du mois de mai 1852. C'est à cette époque que la Constitution a fixé la date des futures élections générales pour la nomination du président.

— Demain, samedi, dimanche et lundi, l'Assemblée Nationale suspendra ses travaux.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 21 décembre.

Le maréchal Bugeaud est nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

Le général Changarnier réunit le commandement de la 1^{re} division militaire à celui de la garde nationale du département de la Seine et de la garde nationale mobile.

Le colonel Rebillot, colonel de la gendarmerie de la Seine, est nommé préfet de police.

MM. Recurt et Laissac ont envoyé leur démission; M. Gervais (de Caen) avait déposé la sienne hier.

M. Berger, maire du deuxième arrondissement de Paris, est nommé préfet de la Seine.

M. Thayer (Edouard) remplace M. Etienne Arago.

La *Patrie* devient, dit-on, l'organe du gouvernement en remplacement du *Moniteur* du soir.

La concentration de toutes les forces militaires de la Seine, du commandement des gardes nationales de la Seine et de la garde mobile dans les mains de M. Changarnier produit le plus mauvais effet dans Paris. On dit que des interpellations auront lieu à ce sujet dans peu de jours. La nomination de M. Bugeaud au commandement de l'armée des Alpes est vue aussi d'un très mauvais œil.

M. Véron, directeur du *Constitutionnel*, vient de toucher de M. Achille Fould la somme de 124,000 fr., qui représentent un certain nombre d'actions que M. Thiers avait dans ce journal. M. Thiers a été remboursé avec cette somme, et dès hier M. Thiers n'avait plus la haute main sur cette feuille, qui va faire de l'opposition et qui deviendra l'organe de M. Fould. D'ici à peu de temps, le *Constitutionnel* sera, s'il le faut, l'adversaire de M. Thiers, son ex-collaborateur.

M. Billaudel, préfet du département de la Moselle, a envoyé sa démission à M. le ministre de l'intérieur.

La nomination du président a d'abord exercé sur les cours l'influence qui avait déjà été en partie escomptée hier. Le 5 a ouvert à 77 7/8. Mais comme on attendait ce résultat pour réaliser au moins une partie des bénéfices faits depuis le commencement du mois, des

ventes très fortes ont eu lieu dès le principe et ont fait tomber rapidement le 5 à 76 40. Il est resté assez long-temps à ce cours; mais, à l'approche de la clôture, de nouvelles ventes l'ont fait tomber à 75 10, et il a fermé à 75 25. Dans la coulisse, il a fermé à 75.

Le 3 0/0, fermé hier à 46 50, a ouvert aujourd'hui à 47, a monté jusqu'à 47 25, son cours le plus haut, est descendu à 45 50, son cours le plus bas, et a fermé à 45 75, en baisse de 75 centimes.

La Banque a remonté de 15 fr., et a fermé à 1720. Les actions de la ville ont conservé leur cours d'hier.

Les chemins de fer ont mieux conservé leur tenue que les fonds publics. Ils ont fermé pour la plupart en faveur.

Chemin de fer de Paris à Orléans	735
— de Paris à Rouen	450
— de Rouen au Havre	215
— d'Avignon à Marseille	490
— de Strasbourg à Bâle	85
— du Centre	245
— d'Amiens	198
— d'Orléans à Bordeaux	387 50
— du Nord	390
— de Paris à Lyon	372 50
— de Paris à Strasbourg	342 50

BOURSE DE LYON DU 22 DÉCEMBRE 1848.

Bien que la bourse de Paris soit arrivée avec un peu de baisse sur quelques valeurs et notamment sur le 5 0/0, la tenue de notre bourse a été excellente, après cependant quelques ajournements dans les premiers moments.

On espère que l'installation du président, devancée pour empêcher de malencontreuses manifestations, ramènera complètement la confiance; on oublie peut-être un peu trop la situation provisoire du pays, situation qui bientôt va forcer à un emprunt.

Le 5 0/0 est venu de Paris à 76 10. Il a ouvert chez nous à 76, a touché au plus bas 75 75, et fini à 76 50 demandé, en hausse de 1 fr. 50 c. sur le dernier cours, malgré 40 c. de baisse sur la cote de Paris.

L'Orléans ouvre à 710, et finit recherché à 720.

Le Nord ouvre à 385 et finit à 386.

Le Rouen se traite 435 et la Banque 1700.

Les mines de la Loire ouvrent à 312 50, montent bientôt à 320, retombent à 307 50, et après être restées très long-temps entre 307 50 et 310, finissent à 313 75.

Le chemin de fer de Saint-Etienne a été coté à 3180, avec 10 fr. de baisse sur le dernier cours.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardèche étaient recherchées au-dessus de la dernière cote.

Les fonderies de l'Horme, d'abord offertes à 215, sont montées jusqu'à 225.

Les obligations de la Loire de 855 sont montées jusqu'à 865.

M. Fayard, représentant, a déposé une proposition ainsi conçue :

Dans le courant de janvier 1849, il sera publié un contrôle général qui portera les noms et prénoms, emplois et grades de tous les citoyens touchant de l'Etat des traitements, retraites, émoluments, soldes, dotations, Légion d'Honneur, indemnités, en un mot rétributions quelconques, avec le détail de ce qu'ils auront perçu dans le courant de l'année 1848.

Il y aura dans ce contrôle un tarif de soldes, frais de représentation, logement, prestations de toute nature et rétributions des emplois. Il en sera fourni un exemplaire à tous les représentants pour la discussion du budget de 1849.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT EN CORSE.

En Corse, sur 48,510 électeurs inscrits, 47,514 ont pris part au vote. Louis-Napoléon Bonaparte a obtenu 43,880 suffrages, et le général Cavaignac 4,664.

On peut dire que dans ce département tout le monde a voté, car la différence entre le chiffre des inscrits et celui des votants (966) représente à peine les absents, les malades ou ceux qui peuvent être dans l'impossibilité de se rendre dans les collèges électoraux. (Sénaphore.)

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 20 décembre.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

LE CIT. VALDECK-ROUSSEAU, rapporteur :
Citoyens représentants, vous avez accompli une partie du mandat confié à votre laborieux et patriotique dévouement, en donnant à la France sa Constitution républicaine. Vous avez décidé que cette Constitution serait placée sous la sauvegarde de la nation, et qu'avec votre concours, partageant vos travaux, s'inspirant de vos idées et de vos sentiments, un président, dépositaire du pouvoir exécutif, en assurerait, dans l'intérêt de la liberté, de la gloire et de la prospérité de la patrie, la constante application.

Fille du suffrage universel, puisant dans le peuple sa force et sa puissance, l'Assemblée Nationale a demandé au peuple de désigner le citoyen qui exercerait le pouvoir que la Constitution plaçait comme la clef de voûte de l'édifice républicain, voulant ainsi qu'il reçût de la même main qu'elle le

baptême de la force, et de la même pensée l'inspiration des devoirs qui rendraient cette collaboration commune profitable aux intérêts sacrés du pays.

Dans cette disposition constitutionnelle, l'Assemblée Nationale offre l'hommage de son respect pour l'origine vraie et incontestable de tous les pouvoirs dans un gouvernement dont l'origine est le peuple, dont le bonheur du peuple doit être le but.

La nation, convoquée par votre appel, s'est assemblée; elle a versé dans l'urne électorale le témoignage de sa confiance, et sa désignation vous a donné le mandat d'investir des droits et des devoirs mesurés par la Constitution le citoyen auquel elle confère la dignité vraiment populaire de président de la République française.

L'Europe admirera avec nous ce grand et magnifique spectacle d'une nation se levant tout entière pour la première fois afin de nommer son premier magistrat, marchant dans le calme, l'ordre et la liberté la plus entière vers la salle où ses magistrats recevaient l'impression solennelle de ses votes. On reconnaît à ce mouvement régulier de toutes les populations combien la nation française est devenue intelligente des devoirs qu'elle s'est imposés, combien elle apprécie le prix et la dignité de cette liberté dont elle vient de faire à la vie politique la plus éclatante application.

Quand la conscience politique d'un peuple se répand dans un témoignage aussi spontané, aussi unanime, il n'appartient plus aux partis de chercher dans une pénible et contestable interprétation les éléments d'une victoire dont leurs désirs personnels revendiquent l'honneur et le profit. Cette conscience du peuple ne parle pas pour le bénéfice de quelques groupes politiques, elle parle au nom du pays tout entier et pour le pays tout entier; c'est l'intérêt vraiment national qu'elle revendique et qu'elle protège.

Il n'y a point, dans ces rencontres pacifiques de tous les citoyens, de vainqueurs et de vaincus; il n'y a, citoyens, que la manifestation grave, religieuse, patriotique des sentiments, des vœux qui font battre le cœur de la nation, et qui traient aux hommes auxquels elle confie le pouvoir la route qu'elle leur recommande de suivre.

Gardons-nous surtout de substituer à l'expression de la volonté de tous le désir de quelques-uns, en cherchant sous ce vote solennel une pensée qui ne serait pas nationale.

Que les regrets cessent donc, que les divisions s'oublient, que les luttes s'apaisent, pour laisser dans la paix et la confiance, soutenu par le zèle de tous les citoyens, défendu par leur patriotisme, s'établir et se développer, dans sa puissance comme dans la liberté de son action, le pouvoir constitutionnel consacré par la volonté populaire.

L'orateur donne le nombre des suffrages obtenus par les divers candidats.

Le dépouillement des procès-verbaux a révélé à votre commission des irrégularités dues à la méconnaissance de quelques dispositions légales sans relation directe et appréciable avec le résultat de l'élection, elles ne pouvaient pas être négligées cependant; car, citoyens représentants, nous ne venons pas nous occuper seulement, mais nous étendons notre sollicitude vers l'avenir. Votre commission a décidé que les procès-verbaux qui attestent ces infractions à la loi électorale seraient adressés au ministre de l'intérieur; sa sollicitude et ses recommandations adressées aux fonctionnaires de son administration en éviteront le retour.

Quelques faits, fort rares d'ailleurs, n'ayant d'autre portée que celle d'un délit local ou individuel, ont agité quelques sections électorales. A Grenoble, notamment dans une section, des manifestations violentes sont venues gêner l'exercice du droit des électeurs favorables à des candidatures.

Votre commission a pensé qu'un blâme énergique devait descendre du haut de cette tribune sur les hommes qui ont attenté à l'une des plus précieuses et des plus saintes libertés du pays. Le ministre de la justice sera saisi des pièces qui constatent ce délit.

Votre commission a dû fixer encore son attention sur quelques protestations qui contestaient au citoyen Louis-Napoléon Bonaparte le droit d'être élevé à la première magistrature de la République; on invoquait contre lui la perte de sa qualité de Français et sa naturalisation en pays étranger. Cette question n'est pas nouvelle, le passé l'a résolue.

Votre commission, à l'unanimité, a passé à l'ordre du jour sur cette difficulté.

Par le nombre et par la régularité des élections, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte est donc l'élu du peuple français.

Le pouvoir exécutif va lui être confié par vous, citoyens, et devant l'histoire ce grand fait vous sera compté comme il sera compté à la France. Sans secousse, sans violence, avec calme et dignité, le pouvoir exécutif sort des mains qui l'exerçaient avec un zèle si empressé, un patriotisme si dévoué. (Très bien! très bien!) Ce dépôt est transmis comme il convient à une grande nation qui se sent appelée à de grandes choses, au milieu du recueillement de l'Assemblée qui résume les forces vives de la nation. (Très bien! très bien!)

Plus la reconnaissance publique, plus les sympathies personnelles nous rapprochent des hommes qui ont le bonheur et la gloire de remettre aujourd'hui le pays paisible et pacifié à leurs successeurs, et plus nous faisons éclater, par notre loyale obéissance, le respect que nous inspire le suffrage écrit par le peuple. (Très bien! très bien!)

Ces grandes émigrations du pouvoir, si elles sont souvent fatales aux nations, sont aussi la garantie de leurs destinées à venir, lorsque leur marche s'accomplit pacifiquement, lorsque les hommes qui assistent à ces considérables événements, pénétrés de l'étendue des devoirs que leur situation impose, viennent, dans un patriotique empressement, communiquer au pouvoir nouveau que la volonté nationale inaugure la force qui réside en eux pour le soutenir dans les voies que la loi constitutionnelle lui ouvre.

Citoyens représentants, il y a huit mois bientôt, vous proclamiez sur le seuil de ce palais la république sortie des luttes populaires du 24 février. Aujourd'hui, imprimez à votre œuvre le sceau de la ratification nationale. Ayez confiance, Dieu protège la France.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil : Citoyens représentants, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que les ministres viennent de me remettre à l'instant même leur démission collective.

Je viens à mon tour remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier.

bleau saisissant de ruines.

Les seigneurs alliés rassemblaient leurs bannières autour de l'empereur; les officiers de la cour, la princesse et ses femmes se pressaient à ses côtés. Des mouvements animés, un bruit confus de paroles exprimaient l'agitation heureuse de ce moment.

Mais de toutes parts on demandait, on appelait le vainqueur de Job de Moravie. On interrogeait vainement chaque point dans l'espace. Le jeune héros, dont le combat singulier avait décidé du salut de la forteresse, avait dû être enseveli sous ses débris.

A l'instant, d'un monceau de ruines qui s'élevait plus haut et plus sombre à la place où fut une tour, on voit descendre Edgard, léger, les cheveux au vent, le visage empreint d'une rougeur éclatante et tout illuminé de bonheur.

En quelques bonds agiles et rapides, il s'est précipité sur l'esplanade, et vient, beau et fier, déposer son épée aux pieds de l'empereur.

Dans la chute de la tour, le jeune capitaine avait été jeté avec un bonheur inouï sur une toiture voisine, et la flamme, en se retirant, venait de lui laisser un passage pour redescendre sur le terrain.

— Je ne sais que te donner, mon vaillant chevalier, dit Wenceslas. Tu as sauvé cette nuit le trône de l'Allemagne. Tu es plus riche de cette gloire que je ne te pourrais faire.

Le prince disait vrai; mais la récompense que le souverain ne pouvait lui donner, Edgard la trouvait dans le regard de Lénore.

Le château avait tellement souffert du feu et du choc des batteries qu'aucun endroit de ses murs n'offrait d'asile sûr. On établit un bivouac au dehors.

Des tapisseries, des enveloppes de fourrure furent démenagées de la ruine et apportées en plein air. On venait de passer un de ces moments terribles après lesquels tout ce qui succède semble bon et charmant; les officiers, les femmes de la cour se faisaient un triomphe de découvrir et d'enlever, sous les débris de murailles croulantes, des pains, des viandes salées, des flacons et des coupes, et apportaient

des corbeilles pleines de leurs conquêtes.

Nulle tristesse ne se mêlait à ce désastre pour le parti de l'empereur. On avait perdu l'antique Conrad-Bourg, ses forts héroïques, ses trophées d'armes séculaires; mais on conservait l'Allemagne, anti-que aussi, et largement pourvue de gloires et de richesses.

Une tente fut dressée pour les princes et leur suite; on y apporta tout ce qui pouvait garantir du vent et du froid, ainsi qu'un repas matinal. Les troupes campèrent dans la prairie. D'immenses tables, formées de débris de charpentes appuyées sur des tronçons de pilastres, furent couvertes de mets substantiels; les officiers y prirent place. Les pains, les viandes, les brocs de bière circulèrent parmi les soldats groupés au pied des arbres.

Sur ce champ de bataille, on voyait de toutes parts des armes posées en faisceaux auprès des soldats occupés à boire, des armes encore suspendues aux branches des saules, et dans les hautes herbes des morts géants, la face au ciel, les bras ouverts et désarmés.

Wenceslas, de sa tente aux rideaux relevés, contemplait d'un côté la forteresse détruite, le seul asile qui eût tenu bon pour lui, renversée et ouverte maintenant à tout vent; de l'autre ses troupes mal équipées, diminuées encore dans ce dernier combat, et prenant un repas au hasard, en plein vent. Il méditait la régénération de son empire, car cette nuit l'avait délivré de ses ennemis-nés, de ses grands vassaux presque aussi souverains que lui, et qui se levaient toujours dix contre un. Maintenant les chemins de la Bohême étaient libres devant ses pas, l'air toujours infecté de troubles politiques venait de s'épuré, le royaume pouvait respirer en paix.

Une fois enfin l'inquiétude morose qui semblait inhérente au visage de Wenceslas venait de faire place à un nouvel aspect d'épanouissement et de confiance orgueilleuse.

Pour Sophie de Bavière, cette princesse insouciant de sa grandeur, on eût dit que, pour la première fois, elle s'intéressait ardemment au succès du parti impérial. Un éclat gracieux, une gaieté extraordinaire paraissaient en elle; son œil était brillant, sa parole vive et animée.

Aux premiers bruits de guerre, Sophie, égarée par la terreur, s'était enfuie seule dans la petite chapelle abandonnée qui touchait au château; faible abri sans doute, mais où la présence de Dieu la rassurait mieux que de fortes murailles, et qui en effet avait été miraculeusement préservé de toute atteinte. La princesse n'en était sortie qu'à l'issue du combat, où elle paraissait avec cet aspect de bonheur étrange. En réalité, Sophie savait à peine en ce moment si sa couronne était affermie ou perdue, mais une joie immense de cœur avait marqué sa vieillesse dans le temple et fait disparaître tout le reste autour d'elle.

La journée touchait au milieu de son cours, et les guerriers fatigués, qui avaient fait place aux buveurs infatigables, étaient encore à table.

On entendit dans le lointain des chants d'église qui se rapprochaient lentement.

Wenceslas fut plus frappé que tout autre de ces accents lugubres; il se leva de table en fronçant le sourcil, et plongea son regard le long du rideau de saules où les chants se faisaient entendre.

Il en vit bientôt sortir une longue file blanche, et reconnut les moines de Saint-Brun qui arrivaient processionnellement, la bannière en tête.

A l'aspect de ces traites enfroqués qui l'avaient si indignement livré, Wenceslas bondit de colère et porta la main à son épée. Il allait les accueillir au gré de ses désirs belliqueux, quand ses officiers le retinrent vivement.

La croix protégeait les audacieux; ils étendaient sur eux l'abri de leurs chants sacrés; les soldats qui chargeraient volontiers les moines le jour où ils les rencontreraient sous la cuirasse, en les voyant dans leur saint ministère, prendraient parti pour eux contre la volonté impériale; une goutte d'eau bénite mettrait toute cette armée en fuite ou lui ferait courber les genoux.

Le prince fut forcé de comprimer son ressentiment; il regarda s'avancer les religieux.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

L'Assemblée comprendra mieux que je ne pourrais le lui exprimer quels sont les sentiments de reconnaissance que laissera en moi le souvenir de sa bienveillance et de ses bontés... (Explosion de bravos. — Mouvement d'enthousiasme.)

L'Assemblée et les tribunes battent long-temps des mains.

L'honorable général, en descendant de la tribune, va se confondre parmi ses collègues; il se rend à la troisième section de gauche, où l'accompagnement des sympathiques acclamations.

LE PRÉSIDENT : Les démissions sont acceptées et l'Assemblée en donne acte.

Maintenant je consulte l'Assemblée sur les conclusions de la commission. L'épreuve a lieu.

L'Assemblée presque tout entière se lève pour l'adoption.

A la contre-épreuve tout le monde reste assis.

Quelques membres de l'extrême gauche seulement se sont abstenus.

LE PRÉSIDENT : Les conclusions de la commission sont adoptées.

En conséquence, au nom du peuple français,

Attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, a rempli les conditions d'éligibilité précisées par l'article 44 de la Constitution;

Attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la République pour l'élection du président, il a réuni la majorité absolue des suffrages;

En vertu des articles 47 et 48 de la Constitution,

L'Assemblée Nationale proclame le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte président de la République française depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai de l'année 1852.

En vertu du décret sur la proclamation du résultat du scrutin, j'invite le citoyen président de la République à vouloir bien se transporter à la tribune pour y prêter le serment que je vais lire.

Le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte se rend à cette invitation.

LE PRÉSIDENT : Voici la formule du serment :

En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée Nationale,

Je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs qui me sont imposés par la Constitution.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : Je le jure.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE : Je prends Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté.

L'Assemblée en prend acte et ordonne qu'il sera transcrit au procès-verbal et au *Moniteur*, et qu'il sera affiché dans la forme des actes législatifs.

S'adressant ensuite à M. Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, M. le président de l'Assemblée ajoute :

Vous avez la parole.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : Citoyens représentants, les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé; je le remplirai en homme d'honneur.

Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi.

Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos desirs sont les mêmes.

Je veux comme vous rassembler la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les peuples de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance.

La majorité que j'ai obtenue non seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assurés que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République.

La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. (Approbation.)

La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un état. (Très bien! très bien!)

Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir : c'est de fonder une république dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste.

Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée tout entière se lève en criant : *Vive la République! vive la République!*

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE : J'invite les membres du bureau qui ont été désignés à accompagner le citoyen président de la République.

Des ordres ont été donnés pour que sur son passage du palais de l'Assemblée à l'Élysée-National, qui lui a été assigné pour résidence, les honneurs auxquels il a droit lui soient rendus.

Le citoyen Napoléon Bonaparte, qui vient de quitter la tribune, va trouver le général Cavaignac à son banc et lui serre la main. Des bravos éclatent dans toute la salle.

Le président de la République sort ensuite de la salle, accompagné des membres du bureau et de MM. les généraux Lebreton et Changarnier, qui tous les deux ont revêtu l'uniforme de leur grade.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE : Je dois informer l'Assemblée que, d'après une communication qui vient de m'être faite par le citoyen président de la République, M. Odilon Barrot est chargé de composer le nouveau cabinet.

Il sera donné connaissance à l'Assemblée de la composition de ce nouveau cabinet par un message.

Plusieurs voix : Quand? quand?

La séance est suspendue.

Pendant cette suspension, le général Cavaignac descend du banc qu'il occupait à la troisième section de gauche. Aussitôt une foule de ses collègues accourent à sa rencontre. C'est à qui lui pressera la main. Il ne parvient qu'à grand-peine à faire violence à cet empressement affectueux, et sur le seuil de la salle encore il est obligé d'écartier ses amis pour sortir.

LE PRÉSIDENT : Il paraîtra ce soir un supplément du *Moniteur* contenant la composition du nouveau cabinet.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Censeur*)

Séance du 21 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

L'Assemblée est peu nombreuse.

Le général Cavaignac et ses collègues prennent place sur divers points de la salle.

Plusieurs représentants viennent serrer la main du général Cavaignac.

LE PRÉSIDENT donne lecture du message du président qui annonce la constitution définitive du ministère.

L'Assemblée adopte sans discussion : 1° un projet d'emprunt qui intéresse la ville de Montauban; 2° un emprunt au profit de la ville du Puy (Haute-Loire); 3° un emprunt au profit de la ville de Soissons.

Les citoyens Planat et Desseaux donnent leur démission des fonctions de représentants.

L'Assemblée écoute avec une distraction extrême des rapports de pétitions. Le plus grand nombre de ces pétitions intéresse l'Algérie ou vient d'habitants de l'Afrique française.

Une de ces pétitions demande que l'Assemblée prononce le rappel en France des princes de la maison d'Orléans.

Une voix : Le pétitionnaire ne se nomme-t-il pas Girardin?

Une autre voix : Non, il s'appelle Alexandre Dumas.

Une autre pétition raconte des faits qui auraient eu lieu au moment où l'on nommait en Algérie un représentant en remplacement du citoyen Ledru-Rollin. Des faux bruits auraient été répandus par le capitaine d'un paquebot de l'Etat et auraient influencé l'élection.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur cette pétition.

L'inattention est telle dans la salle qu'il est impossible de rien entendre des rapports qui se succèdent à la tribune.

LE CIT. HORTENSUS DE SAINT-ALBIN : C'est un scandale. Si l'Assemblée n'est pas plus disposée à écouter, je demande que la séance soit levée. Il vaut mieux ne pas siéger que de siéger ainsi.

LE PRÉSIDENT : La commission de comptabilité propose l'urgence de la discussion du projet suivant :

« Article unique. Pendant les trois premiers mois de l'exercice 1849, pour toutes les dépenses de l'Assemblée Nationale autres que celles pour lesquelles il a été ou il serait alloué des crédits extraordinaires, les questeurs se conformeront aux dispositions de la résolution en date du 10 juillet, portant fixation de la dotation de l'Assemblée pour les dix derniers mois de 1848. »

L'Assemblée décide la discussion d'urgence.

L'article est adopté.

L'Assemblée reprend le rapport des pétitions.

Il est quatre heures et quart; la séance continue.

Le *Moniteur* a publié le 20 le compte-rendu de la situation du trésor depuis le 20 juin dernier. Nous extrayons de ce travail intéressant les chiffres principaux et les passages les plus importants.

« Au moment où le gouvernement va passer en d'autres mains, dit ce compte-rendu, il n'est pas hors de propos de faire connaître sommairement quelle est aujourd'hui la situation financière, quelle elle était au 20 juin, et les phases diverses qu'elle a subies dans cet intervalle. »

« Au 20 juin, la caisse centrale avait en numéraire 9,550,000 f.; sur les 80 millions versés par la Banque de France contre bons du trésor, il ne restait plus que 45,814,000 f. Total : 25,444,000 f. »

« Au 1er juillet, caisse centrale, 6,410,000 f.; Banque de France, 5,895,000 f. Total : 12,505,000 f. »

« Au 4 juillet, caisse centrale, 6,058,000 f.; Banque de France, 848,000 f. Total : 6,906,000 f. »

Ces rapides diminutions des ressources du trésor étaient les conséquences de faits antérieurs.

« Cependant les valeurs négociables en portefeuille avaient subi une légère augmentation; elles avaient varié de 51 à 55 millions. Le cours des rentes s'était aussi amélioré; le 5 0/0 était, le 4 juillet, à 48 f. 25 c.; le 5 0/0 à 74 f. 25 c. »

Le compte-rendu du *Moniteur*, rappelant ensuite les décrets du 7 juillet et du 22 novembre relatifs au remboursement des fonds des caisses d'épargne et des bons du trésor, décrets qui ne furent pas seulement des actes de justice, mais encore des actes de bonne politique, en démontrant que l'Etat voulait tenir fidèlement, exactement, tous ses engagements, fait remarquer que cette double mesure eut la plus heureuse influence sur la confiance publique et par suite sur le crédit. Il poursuit ainsi :

« Il faut aussi rendre hommage à la bonne direction imprimée aux affaires par M. Goudchaux; et, parmi les excellentes mesures prises alors, on doit citer l'emprunt du 24 juillet et l'emprunt relatif au chemin de fer de Lyon voté le 17 août. »

Après quelques explications sur ces deux mesures, qui réussirent complètement, puisque l'emprunt fut entièrement souscrit, soit par les anciens-préteurs, soit par de nouveaux souscripteurs, et que l'opération relative au chemin de fer de Lyon produisit au trésor une somme de 54,275,500 f., le *Moniteur* continue en ces termes :

« Ainsi se créaient de nouvelles ressources, et les affaires semblaient vouloir reprendre un cours régulier. »

Cependant les agitations politiques continuaient; les inquiétudes se propageaient, souvent accrues par la malveillance. On allait jusqu'à mettre en doute la possibilité de faire le paiement du semestre échéant au 22 septembre. La meilleure réponse du ministre fut de payer à jour fixe. Mais ces bruits alarmants avaient porté leurs fruits; le crédit privé conservait ses méfiances.

« Il fut à cette époque beaucoup parlé de papier-monnaie, d'obligations hypothécaires et autres ressources illusives. Le gouvernement repoussa ces dangereuses tentatives. Il savait que le seul papier à ramener dans la circulation était le papier du commerce, le papier créé par les particuliers, échangé entre eux, librement consenti et librement accepté, représenté par un gage réel en marchandises; il savait, en d'autres termes, que la richesse publique a pour base le crédit privé. Malheureusement, le crédit privé s'alarmait des propositions mêmes faites pour améliorer la situation. »

Tout en redoublant d'efforts pour améliorer la situation, et comme il fallait préparer les ressources du budget de 1849, M. Goudchaux avait proposé un ensemble d'impôts nouveaux destinés à remplacer certaines contributions, parmi lesquels les impôts sur les successions, les donations et la revenu; pour ceux-là, on avait établi un système d'impôt progressif dont le gouvernement reconnut lui-même le danger, et il fut déclaré qu'on établirait le système proportionnel. M. Trouvé-Chauvel fit ses réserves quant aux impôts nouveaux. Le gouvernement n'a pas craint de risquer sa popularité en maintenant l'impôt sur le sel, non comme principe, mais comme nécessité du moment. Le gouvernement s'est fondé sur cette maxime que le brusque déplacement d'un impôt nuit souvent autant aux fortunes privées qu'à celle du trésor, et que, quand on supprime un impôt, il faut savoir comment le remplacer. C'est à la même pensée qu'a obéi le gouvernement en prenant la défense de l'administration financière, menacée dans la personne des receveurs généraux et des payeurs. Le gouvernement a aussi adopté pour principe qu'une trop grande parcimonie dans les traitements des serviteurs de l'Etat serait à la fois une injustice et un moyen d'éloigner les capacités de l'administration.

« Le ministre des finances aurait voulu préserver de cette funeste économie l'administration des forêts. »

Un projet présenté par le ministre et adopté par le conseil devait faire renaitre les travaux sur les chemins de fer, et, sans nuire aux intérêts du Trésor, assurer l'existence de nombreux ouvriers et ranimer l'industrie. Mais nous devons nous arrêter à ce qui a été fait, et nous concluons, dit le compte-rendu, par le résumé de la situation actuelle de la trésorerie.

« Le 26 octobre, après épuisement des 80 millions échangés contre bons du Trésor et versement par la Banque du premier sixième montant à 25 millions de l'emprunt de 150 millions, le solde en caisse au Trésor et à la Banque n'était plus que de 15,835,535 f. 04 c. »

« A quoi il fallait ajouter pour le second sixième, à réaliser le 2 novembre 25,000,000 00 »

Total 40,835,535 f. 04 c.

« Mais les jours suivants, les demandes de fonds faites par les différents ministères s'étant accrues dans une proportion formidable, le 4 novembre le solde n'était plus que de 27,720,002 f. 44 c. L'excédant sur les recettes avait donc été, du 27 octobre au 4 novembre, de 15,124,530 f. 60 c., c'est-à-dire près de 2 millions par jour. »

Des mesures générales furent alors réclamées par le ministre des finances, et l'excédant diminua bientôt et tomba en moyenne, du 10 novembre au 14 décembre, à 101,400 f. Le 5 novembre, le directeur du mouvement des fonds annonçait que le 22 décembre le solde en caisse du trésor pourrait être de 5 millions. Depuis ce temps le service des receveurs-généraux a été très actif, et l'on est en droit d'affirmer que le solde disponible au 31 dépassera 40 millions.

« Ajoutons que le budget de 1849 peut compter sur 181 millions de ressources extraordinaires, savoir :

» Emprunt	64,000,000 f.
» Lyon	50 000,000
» Obligations du Nord	42,000,000
» Emprunt à la Banque (2 ^{me} partie)	75,000,000
Total	181,000,000 f.

« A quoi il faut ajouter le solde en caisse au 31 décembre 40,000,000 »

« L'année s'ouvre donc avec des ressources extraordinaires montant à 221,000,000 f. »

— Le *Moniteur* publie les arrêtés suivants :

1° Un arrêté du président du conseil du 18 décembre, qui admet les cylindres en cuivre brut, destinés à être engravés en France, lorsque l'impression en sera effectuée, soit par mer sous pavillon français, ou sous le pavillon du pays de production. Dans ce dernier cas, il sera justifié de l'origine par des certificats authentiques.

2° Un autre arrêté du 18, ainsi conçu :

« Art. 1^{er} La délégation des agrégés des facultés des sciences et des let-

tres, pour les suppléances et pour les chaires vacantes, sera conférée par le ministre de l'instruction publique après avis de la faculté.

» Art. 2. Les agrégés chargés d'une suppléance ou d'une chaire vacante recevront la moitié du traitement affecté à la chaire.

» La retenue du 20^e pour la caisse des retraites sera exercée en leur nom et à leur profit sur cette portion de traitements.

» Les agrégés ci-dessus désignés ainsi que les agrégés exerçant comme chargés de cours supplémentaires participeront à tour de rôle aux examens pour la collation des grades, de telle sorte que les professeurs titulaires soient toujours en majorité dans les jurys d'examen, excepté pour les tournées.

» Lorsque les besoins du service l'exigeront, les agrégés qui ne seront pas en exercice pourront, sur la proposition du doyen, être autorisés par le ministre à participer aux examens.

» Art. 4. Les agrégés des facultés en exercice pourront être appelés aux délibérations des facultés; ils y auront voix consultative. »

5° Un arrêté du 19, qui nomme :

Avocat-général à la cour d'appel de Colmar, M. Allin, en remplacement de M. Chaufour, démissionnaire.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avranches (Manche), M. Lemarié, substitut près le même siège, en remplacement de M. Abraham Dubois, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé président honoraire.

Substitut près le tribunal d'Avranches, M. Barenton, avocat, en remplacement de M. Lemarié, appelé à d'autres fonctions.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Redon (Ille-et-Vilaine), M. Bères, avocat, en remplacement de M. Bonamy, démissionnaire.

4° Un arrêté du 11, qui nomme M. le général Subervic, grand-chancelier, grand-croix de la Légion d'Honneur.

Le *Moniteur* contient en outre une longue liste de nominations à différents grades dans l'armée et la liste des jeunes gens élèves du gouvernement dans les lycées de la République.

Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. MENOUX.

Les affaires portées devant cette session de la cour d'assises n'ayant offert jusqu'à présent qu'un très médiocre intérêt, nous nous bornons à en donner un résumé très sommaire.

A l'audience du 19 décembre, Godard a comparu sous l'inculpation d'un vol domestique dans une maison de tolérance à la Guillotière. Il a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

Le même jour, Deslaches a succédé à Godard sur le banc des accusés; à la suite de rixes assez violentes, il avait tiré un coup de fusil chargé à plombs sur la femme de son adversaire. Il a été acquitté.

Le lendemain, la cour d'assises s'est occupée de deux affaires, l'une concernant Jacob Jacquin dit Louis, accusé d'avoir volé divers objets mobiliers dans le domicile des époux Julien, qui lui louent une chambre garnie, rue Grôlée; l'autre concernant Rivolier, accusé de banqueroute frauduleuse.

Le premier a été condamné à dix-huit mois et le second à trois ans de prison.

A l'audience du 21 décembre, Riegger, accusé de vol de cornets de cuivre au préjudice de l'administration du chemin de fer, avec effraction et escalade, a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

Le même jour, Moulin, miroitier, sur lequel pesait une accusation de banqueroute frauduleuse résultant de dépenses excessives, a été heureux. Il a obtenu un acquittement.

Chronique.

Hier a eu lieu le premier début de M^{lle} Steiner-Beaucé. Ce premier début a été tout uniment un triomphe; applaudissements prolongés et rappel spontané, rien n'a manqué à cette ovation. Il faut dire qu'il y a bien long-temps que le quatrième acte de la *Favorite* n'avait été chanté à Lyon comme il l'a été hier soir. M. Duprat, qui n'était pas en voix et n'avait pas sa sûreté habituelle, s'est relevé au dernier acte, au contact électrisant de Léonor. Le duo final, ce cri déchirant d'une passion qui éclate avant l'agonie, a été dit avec une science telle qu'on s'imaginait l'entendre pour la première fois.

Depuis M^{me} Stoltz, nous n'avions pas été témoin d'un pareil enthousiasme. Nous possédons une excellente chanteuse, un bon ténor, une basse très convenable; que l'administration remonte les pièces où ces trois artistes pourront figurer, et le public ne fera pas défaut.

AVIS. — Le directeur des postes de Lyon a l'honneur de rappeler au public que la prudence exige que toutes les lettres renfermant des billets de la Banque de France ou effets au porteur soient recommandés ou chargés, afin de donner plus de sécurité aux destinataires et de mettre un terme aux réclamations que l'oubli de cette mesure fait naître.

Lyon, le 22 décembre 1848. Le directeur des postes, DUPASQUIER.

Au rédacteur du *CENSEUR*.

Monsieur,

J'ai trouvé, il y a quelques jours, en revenant de Miribel à Lyon, près du chemin du *Grand-Peupier*, un paquet paraissant contenir du linge. Je l'ai fait déposer chez M^{me} veuve Juiffet, cafetière à Miribel. Je vous prie de vouloir bien en donner avis dans vos colonnes, sous forme d'annonce.

Salut et fraternité. S. BARON.

CONDITION DES SOIES DU 22 DÉCEMBRE. — 88 balles. — Ouvrées, 60 grèges, 28. — Dernier numéro, 2033.

Spectacles du 23 décembre 1848.

GRAND THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Mari de la Veuve, comédie. — Un Mari qui se dérange, comédie-vaudeville. — La Niais de Saint-Fleur, vaudeville.

JARDIN D'HIVER. — CIRQUE. — Grande représentation équestre, sous la direction de M. Soullier, dans laquelle M. Baucher montera le cheval *Kléber*.

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

Le parlement anglais est convoqué pour le 1^{er} février. C'est à cette même date que le bill pour le rappel des lois céréales recevra son entière exécution.

ESPAGNE.

MADRID, 15. — L'ouverture des cortès a eu lieu aujourd'hui dans les formes et avec le cérémonial accoutumés.

Nouvelles diverses.

La commission chargée du projet de loi sur le mode de poursuivre les fonctionnaires publics se compose de MM. Dupont (de Bussac), Crémieux, Sarrans, Waldeck-Rousseau, Repellin, Liechtenberger, Greyy, Menand, Ducos, Landrin, Méaulle, Bourbeau, Tassel (du Finistère), Sénard et Crépu. M. Bourbeau a été nommé commissaire.

La commission chargée de préparer le projet de loi d'organisation du conseil d'état n'est pas encore complétée. Les membres nommés jusqu'à ce moment sont MM. Jean Reynaud, Gauthier de Rumilly, Poujeard, Parrieu, Cormenin, Roux-Lavergne, Didier, Nached, Vivien et Voirhaye. Il en reste cinq à nommer.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LYON.—Imprimerie de BOURSRY, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M^e Guillermin, avoué, rue de la Loge-du-Change, n^o 4.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 6 janvier 1849, d'un **Domaine**, composé de maison, vastes bâtiments, cour, jardin et dépendances, terres, prés, vignes et bois, situé sur les communes de Dommarin et la Tour-de-Salvagny, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon, d'une contenance de 17 hectares 35 ares environ, appartenant aux mariés Godin.

Ce Domaine, susceptible d'un revenu avantageux, sera vendu en deux lots séparés.

1^{er} LOT. — Le premier lot est formé de tous les bâtiments et d'un corps de domaine complet, situé sur Dommarin; il comprend :

1^o En bâtiments dans deux parties de la propriété, cours, jardin et dépendances, vingt-quatre ares quarante centiares » h. 24 a. 40 c.

2^o En terres labourables, six hectares dix centiares 6 00 10

3^o En prés, sept hectares trente-trois ares quarante-neuf centiares 7 33 49

4^o En vignes, quatre-vingt-sept ares » 87 »

5^o En bois, un hectare quatre-vingt-douze ares trente centiares 1 92 30

Total 16 h. 37 a. 29 c.

2^e LOT. — Le second lot comprend uniquement un tènement de fonds sur la Tour-de-Salvagny, moitié en terre, moitié en pré, d'une contenance de quatre-vingt-dix-sept ares; ci. 0 h. 97 a. 00 c.

MISES A PRIX.

Premier lot : vingt-cinq mille francs; ci. 25,000

Second lot : cinq cents francs. 500

(3327)

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

VENTE par licitation, en l'étude et par le ministère de M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, le samedi 6 janvier 1849, à dix heures du matin, d'une **bonne maison de campagne** située à Lyon, territoire de Champvert, comprenant : 1^o un grand tènement de fonds fermé en grande partie par des murs, traversé par une grande avenue de marronniers, cultivé en nature de jardin anglais, pré, vigne, verger et tapis de verdure garnis de touffes d'arbustes à fleurs et autres; 2^o une maison de maître, un bâtiment d'exploitation, une serre chaude, une orangerie, une salle de billard, une salle de bains, buanderie et fruitier, un lavoir, un jardin d'hiver et une chapelle.

Elle prend son entrée par le chemin de Montessuy; elle est confinée à l'orient par le chemin de Vaise à Gorge-de-Loup, au midi par la propriété Forest, et à l'occident par l'ancienne grande route de Lyon à Paris.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4, ou à M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7.

(3697)

PHÉLIP.

Etude de M^e Trouvé, avoué, demeurant à Lyon, quai du Peuple, n^o 1.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 12 décembre 1848, midi, de **deux belles maisons** sises à Lyon, l'une à l'angle des rues Grognard et Andraud, et l'autre à l'angle des rues Grognard et Mottet-de-Gerando.

Ces deux maisons sont de construction récente; elles se composent l'une et l'autre de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et grenier; chacune est desservie par un escalier en pierre, fort bien éclairé à chaque étage par une fenêtre donnant sur une vaste cour; elles sont construites jusqu'au premier étage en pierres de taille, et les étages supérieurs sont en moellons de Couzon.

La maison rues Grognard et Mottet-de-Gerando porte sur cette dernière le n^o 49. La principale façade est sur la rue Mottet-de-Gerando où elle a six fenêtres à chaque étage. La façade sur la rue Grognard a trois fenêtres également à chaque étage.

La maison rues Grognard et Andraud a sa principale façade sur la rue Andraud; elle est percée au rez-de-chaussée de quatre ouvertures de magasin, outre l'allée, et de cinq fenêtres à chaque étage. La façade sur la rue Andraud a trois ouvertures de magasin au rez-de-chaussée et trois fenêtres à chaque étage.

Ces deux maisons seront vendues par la voie de l'expropriation forcée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, siégeant Palais de Justice, place de Roanne, le samedi 12 décembre 1848, à midi; elles seront adjugées séparément; il ne sera pas ouvert d'enchère générale.

La mise à prix pour chacune d'elles est de 15,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Trouvé, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, quai du Peuple, n^o 1. (3868)

APPARTEMENTS. Deux appartements fraîchement décorés à louer de suite, quai de la Charité, n^o 132

S'adresser au concierge, à l'entresol. (2233)

AVIS. Un jeune homme désire trouver un emploi quelconque.

S'adresser à M. Besse, quai Humbert, n^o 1, au 3^e. (235)

Etude de M^e Tavernier, notaire à Lyon.

VENTE aux enchères publiques d'une Machine à vapeur de la force de six chevaux et du Matériel servant à une Fabrique d'Huile.

Le jeudi 28 décembre courant, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, et à la requête des syndics de la faille de la dame Farine, née Engle, qui était fabricante d'huile à la Guillotière, Grande-Rue, n^o 7,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une Machine à vapeur de la force de six chevaux et de tout le Matériel servant à l'exploitation de la Fabrique d'Huile de ladite dame Farine.

Cette vente aura lieu en deux lots.

Le premier lot comprendra la machine à vapeur et ses accessoires.

Le second lot sera composé de deux presses à huile, d'une meule et de différents ustensiles.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22, et à M. Guillermin, l'un des syndics de la faille, rue Buisson, 17, à Lyon. (3376)

Etude de M^e Chevalier, notaire à Dijon.

MAISON. A vendre, une très belle maison, propre au commerce des grains, sise à Saint-Jean-de-Losne, sur le quai, d'un revenu annuel de 2,000 f., aux enchères et à l'extinction des feux, définitivement et sans espoir de remise.

La vente aura lieu le dimanche trente et un décembre 1848, à midi, à Saint-Jean-de-Losne, au domicile de M. Rigollier, aubergiste, par le ministère de M^e Chevalier, notaire à Dijon.

Cette maison consiste en :

1^o Un bâtiment construit depuis peu d'années, en pierres de tailles, élevé de trois étages sur caves, et ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, dont une partie a été convertie en logement, et magasins aux premier, second et troisième étages, sur toute leur étendue;

2^o Un second bâtiment dans lequel sont remise et écurie;

3^o Une cour dont une partie est un jardin.

On entrera en jouissance à l'expiration du bail fait à M. Quenot, meunier à Champdotre.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e Chevalier. (2226)

PROPRIÉTÉ. A vendre à l'amiable Propriété située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette Propriété, de la contenance de 750 hectares, se compose de maison de maître avec bâtiments d'exploitation; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit; de 690 hectares en bois de diverses natures produisant également un bon revenu; de plusieurs baux et d'une rente en argent s'élevant annuellement à 4,850 f.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement.

Outre la culture principale de la vigne, le sol est très convenable à celle de l'olivier, figuier et autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que sanitaire par la bonté de la température exempte de gelée et de grêle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Bonnet, quai de la Baleine, 14, et sur les lieux, à M. Creuzet, propriétaire. (2235)

A VENDRE d'occasion.—Un assortiment de vieilles boiseries provenant de démolitions, telles que portes de toutes dimensions, vitrages fermetures, croisées et agencements, de magasins, à des prix modérés.—S'adresser à M. Driset, menuisier, rue Tramassac, n^o 16, près la place Saint-Jean. (221)

AVIS. Les possesseurs de moins de dix actions de la Compagnie des Ponts sur le Rhône, à Lyon, sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le vendredi 29 décembre, à six heures du soir.

Ils sont invités à s'y faire représenter, conformément au paragraphe 5 de l'article 10 des statuts. (2216)

JEANCLER - NICOLAS,
FABRICANT DE FAIENCE,
A Lyon, quai Pierre-Scize, n^o 60,
BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT
(sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES
Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHEMINÉES ET POÈLES A CALORIFÈRE.
Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort.—Fourniture en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Etiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 46, à Lyon. 7046

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY fils, place Bellecour, 44.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

ARMORIAL UNIVERSEL, précédé d'un Traité complet de la science du Blason, et suivi d'un supplément; par M. JOUFFROY d'ESCHAVANNES, héraldiste-historiographe, secrétaire-archiviste de la Société Orientale de Paris, etc. — Paris, 1848. — Deux volumes in-8^o. — Prix, avec planches gravées et coloriées : 40 fr.

Le tome 2 se vend séparément. — Prix : 20 fr.

HISTOIRE NATURELLE DES PAPILLONS D'EUROPE, par H. LUCAS; un beau volume in-8^o orné de 80 planches coloriées; suivi d'un Traité sur la manière d'attraper les Papillons et de les préparer pour les conserver, avec deux planches explicatives gravées sur acier; un volume in-8^o. — Paris. — Prix : 30 fr.

HISTOIRE NATURELLE DES PAPILLONS ÉTRANGERS, par le même. — Un volume in-8^o orné de 80 planches coloriées. — Prix : 30 fr.

HISTOIRE NATURELLE DES OISEAUX D'EUROPE, par C.-L. LEMAIRE; un volume in-8^o orné de 80 planches coloriées; suivi d'un Traité de Taxidermie ou manière d'empailler, avec trois planches explicatives gravées sur acier. — Paris. — Un volume in-8^o. — Prix : 30 fr.

HISTOIRE NATURELLE DES OISEAUX ÉTRANGERS, par le même. — Un volume in-8^o orné de 80 planches coloriées. — Prix : 30 fr.

ORNITHOLOGIE DU DAUPHINÉ, ou Description des Oiseaux observés dans les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, etc.; par H. BOUTELLE. — Deux volumes grand in-8^o avec planches dessinées d'après nature par M. V. CASSIEN. — Prix : 20 fr.

FABLES ET POÉSIES CHOISIES DE THÉOPHILE-CONRAD PFEFFEL, traduites en vers français et précédées d'une notice biographique par M. PAUL LEHR. — Un beau volume in-8^o orné du portrait de l'auteur, de planches gravées et de dessins coloriés. — Strasbourg, Silbermann. — Prix : 40 fr.

L'HERBIER DES DEMOISELLES, ou Traité complet de la Botanique présenté sous une forme nouvelle et spéciale; par EDMOND-AUBOURT; ouvrage orné de planches et illustré de jolies vignettes. — Paris, 1848. — Un volume in-8^o avec figures coloriées. — Prix : 40 f.

Nota. — On trouve à la même librairie un grand assortiment de beaux ouvrages pour Etrennes élégamment reliés par SIMIER, DELAUNAY, de Paris. (7960)

AVIS. MM. les assurés de la Compagnie LA SÉCURITÉ sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, n^o 2, au 1^{er}, dans le cabinet de M. DE NESLE, fondé de pouvoir, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittance de toutes primes dues ou à écheoir, signer tous avenants, etc., etc.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés. (2228)

Imprimerie lithographique-papeterie, grande rue Sainte-Catherine, n^o 11.

CARTES DE VISITE A 1 FR. 25 C. LE CENT;

Cartes de Visite porcelaine (deux côtés), 3 fr. le cent.

Enveloppes de Lettres et de Cartes de Visite, Agendas Lyonnais et Publications pour 1849. (2230)

BRONNES ET SERVICES DE TABLE DORÉS ET ARGENTÉS.
DÉSIR & ARQUICHE,
Place des Terreaux, Palais-des-Arts, n^o 49. (227)

TRÉSOR DE LA POITRINE.
Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicier, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (7981)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.
DÉPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES.
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

LECTURE.
Ci-devant rue Puits-Gaillet, n^o 9, actuellement
PLACE DE LA BOUCHERIE DES TERREAUX, 8.
Se charge spécialement de la confection des vêtements à façon et au comptant à des prix modérés, et répond, en cas de non réussite, des marchandises qui lui auront été confiées. Il fera, pour le compte des personnes qui voudront bien l'en charger, l'achat des étoffes, sur l'exhibition de la facture de MM. les marchands les plus réputés. Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il espère satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (2012)

PÂTE PECTORALE AU SALEP,
DE MICHEL, PHARMACIEN À TARAS,
Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.
Prix : 1 franc 35 centimes.
Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n^o 815); et à Lyon, chez MM. De riard, rue du Bois, n^o 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlot; Reverchon ph. à Vaise. (1403)

RHUMES, CATARRHES.
Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n^o 46; VERNET, place des Terreaux, n^o 13; BRUNY-CHANEL, rue Lanterne, n^o 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER MARTINET, pharmacien, place de Foy, n^o 1; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n^o 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.
M. George a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3821)

PLUS DE DOULEURS !!!
Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.
Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

SPÉCIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.
Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n^o 5.
F. ABBAT,
Pharmacien.
Sirop de salsepareille concentré.
— de Larrey, avec et sans addition.
— dépuratif anti-dartreux.
— d'escargots et pâte.
— anti-scorpion.
Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)
Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon. (8274)